

1. Record Nr.	UNINA9910460753803321
Autore	Belleflamme FranAois
Titolo	La justice administrative [[electronic resource]]
Pubbl/distr/stampa	Primento Digital Publishing, 2015
ISBN	2-8044-8389-4
Descrizione fisica	1 online resource (680 p.)
Collana	Collection de la Conference du Jeune Barreau de Bruxelles
Altri autori (Persone)	LevertPhilippe LombaertBruno von KuegelgenManuela BelmessieriMichAle Ben MessaoudSarah BertrandMarie BourtembourgJean CambierBenoit CambierThomas
Soggetti	Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Inglese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture -- Titre -- Copyright -- Collection -- Preambule -- Preface -- Avant-propos -- Introduction. Avons-nous besoin d'un Conseil d'Etat ? -- I. L'ere du soupcon (de Richelieu a Appoline Meeus) -- II. L'ere du refus : de Paul Leclercq a Henry Carton de Wiart (1920 a 1946) -- III. L'ere de la consecration (1946 a 1990) -- IV. L'ere de l'emancipation (1990 a 2005) -- V. L'ere de la suspicion revenue (2005) -- VI. L'ere de la « rationalisation » -- VII. L'ere de l'equilibre ? -- 1. La qualite du requerant et son interet au recours et au moyen -- I. La qualite du requerant -- I.1. Les contours de la reforme -- I.2. Les nouvelles questions : sur l'entree en vigueur, le texte legal et le texte reglementaire -- I.3. Les questions qui subsistent -- II. L'interet au recours -- II.1. L'interet au recours : une exigence laissee intacte dans son principe par la reforme -- II.2. La presumption d'interet dans le chef de certaines personnes morales : des tentatives infructueuses -- II.3. Un nouveau debat suscite par l'indemnite reparatrice : l'interet a

l'annulation et l'interet au constat d'illegalite -- III. L'interet au moyen -- III.1. L'objectif du legislateur : pragmatisme, legalite finale presumee et presumption d'administration vertueuse -- III.2. Les inspirations du legislateur : une ratio legis a trouver entre la place du Palais-Royal... et la rue de la science -- III.3. Les liens inconscients mais heureux avec le contentieux de l'indemnite reparatrice et la boucle administrative -- III.4. L'action du legislateur : le « nouvel » outil en quelques mots -- III.5. Les effets de l'intervention du legislateur : Premier essai de categorisation partielle des moyens -- Conclusion -- 2. Delais, procedure electronique et autres modalites d'introduction d'un recours devant le Conseil d'Etat -- Introduction.

I. Les delais d'introduction d'un recours devant le Conseil d'Etat -- I.1. Point de depart et computation -- I.2. Allongement du delai de recours -- I.3. Reouverture du delai de recours -- I.4. Interruption du delai de recours -- I.5. Suspension du delai de recours en cas de saisine du mediateur -- I.6. Echeance du delai et force majeure -- II. Modalites d'introduction d'un recours devant le Conseil d'Etat -- II.1. La procedure ordinaire d'introduction d'un recours -- II.2. La procedure electronique -- II.3. Les autres exigences formelles liees a l'introduction du recours -- Conclusions -- 3. Urgence, extreme urgence, mesures provisoires et balance des interets devant le Conseil d'Etat -- Introduction -- I. L'urgence et l'extreme urgence -- I.1. La substitution de la notion d'« urgence » a celle du « prejudice grave et difficilement reparable » -- I.2. L'urgence en droit judiciaire prive -- I.3. La jurisprudence du Conseil d'Etat relative a la notion d'urgence : premieres tendances generales -- I.4. L'extreme urgence -- I.5. L'urgence peut surgir « a tout moment » -- II. Les mesures provisoires -- III. La balance des interets -- IV. Premieres tendances contentieux par contentieux -- IV.1. Enseignement -- IV.2. Fonction publique -- IV.3. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement -- IV.4. Mesures de police -- IV.5. Contentieux penitentiaire -- Conclusion -- 4. L'indemnite de procedure devant le Conseil d'Etat -- I. Bref apercu historique -- II. La nouvelle indemnite de procedure devant le Conseil d'Etat : regime general -- II.1. Le fondement juridique -- II.2. L'entree en vigueur -- II.3. Les parties pouvant reclamer une indemnite de procedure -- II.4. La partie ayant « obtenu gain de cause » versus la partie « ayant succombe » -- II.5. L'augmentation ou la diminution du montant de l'indemnite de procedure.

III. Les montants de l'indemnite de procedure -- III.1. Les montants de base, minimaux et maximaux -- III.2. Les majorations de l'indemnite de procedure -- III.3. Le cumul des majorations -- III.4. Indexation -- IV. La forme et le delai d'introduction d'une indemnite de procedure -- Conclusion -- 5. Le nouveau contentieux de l'indemnite reparatrice : le juge administratif a l'assaut du droit civil ? -- I. Remise en perspective -- I.1. Un choix constitutionnel ambivalent -- I.2. Une demi-mesure legislative -- I.3. Premieres conclusions -- II. Fondement juridique et procedure -- II.1. Fondement juridique -- II.2. Procedure accessoire au recours en annulation - identite des parties a la demande -- II.3. Necessite du prononce d'un arret d'annulation ? -- II.4. Introduction et forme de la requete -- II.5. Delais de procedure -- II.6. Instruction -- II.7. Voies de recours -- II.8. Entree en vigueur -- III. Dans l'attente de reponses « pra(gma)tiques »... des (nouveaux) concepts qui laissent reveurs -- III.1. Illegalite versus faute - un nouveau cas de responsabilite objective ? -- III.2. Lien de causalite ? -- III.3. Nature et etendue du prejudice -- III.4. Etendue de la reparation - le concept d'indemnite reparatrice et ses implications -- III.5. Portee de la regle electa una via -- Conclusion -- 6. Les accessoires de l'arret d'annulation et la boucle administrative -- I. Introduction : Les objectifs

et les enjeux de la reforme -- II. Le Conseil d'Etat au dela de l'annulation : les precisions, l'injonction, la substitution et l'astreinte -- II.1. Evolution : de l'annulation a l'injonction -- II.2. La reforme -- II.3. Reflexions ouvertes -- III. Le Conseil d'Etat sans l'annulation de l'acte : la boucle administrative -- III.1. L'origine de la boucle administrative et les objectifs qui lui sont assignes. III.2. Description du mecanisme retenu par le legislature belge -- Conclusions -- 7. Premiere analyse critique de la reforme -- 8. Le Conseil d'Etat est-il toujours un juge du contentieux objectif de l'exces de pouvoir ? Reflexions sur la place et le role du Conseil d'Etat dans le systeme belge de protection juridictionnelle contre l'administration -- Introduction -- I. Le Conseil d'Etat a sa creation : un modele maladroitement importe de France -- I.1. Du monisme a l'instauration d'un dualisme en decalage avec le systeme constitutionnel de protection juridique : un peu d'histoire, et de recul, pour camper le decor... -- I.2. A l'origine, un juge administratif de l'exces de pouvoir, charge d'un contentieux purement objectif -- I.3. Un juge administratif qui peine a trouver sa place dans un systeme de repartition des attributions juridictionnelles...aux lignes de demarcation floues -- II. Le Conseil d'Etat au debut du XXIe siecle : a « la veille de la Reforme » -- II.1. Un juge administratif concurrence (de plus en plus) par le pouvoir judiciaire : -- II.2. Le Conseil d'Etat se voit pourtant dote de moyens plus efficaces et elabore, ca et la, une jurisprudence audacieuse -- II.3. Les administrates restent neanmoins contraints de proceder a un detour juridictionnel s'ils veulent obtenir la reparation du dommage cause par l'acte administratif annule par le Conseil d'Etat -- III. Le Conseil d'Etat reforme en 2014 -- III.1. Un juge administratif plus efficace et...plus souple -- III.2. La suppression du detour procedural pour l'obtention d'une indemnite ? -- III.3. Quelques aménagements de procedure visant a assurer un meilleur acces du justiciable a la justice administrative et un meilleur fonctionnement du Conseil d'Etat -- Conclusion -- 9. Le contentieux de l'attribution des marches publics a l'aulne de la reforme du Conseil d'Etat -- Introduction. I. Contentieux de l'annulation et de la suspension -- I.1. Interet au moyen -- I.2. Refere administratif -- I.3. Accessoires de l'arret -- I.4. Indemnite de procedure -- II. Indemnisation de la personne irregulierement evincee de l'attribution d'un marche public -- II.1. Regimes juridiques -- II.2. L'indemnite reparatrice est-elle applicable au contentieux des marches publics ? -- II.3. Analyse comparative des regimes dans le cadre du contentieux des marches publics -- Conclusion -- 10. La reforme du Conseil d'Etat face au contentieux de la fonction publique -- I. Elargissement de la definition des actes susceptibles d'annulation -- II. Le payement des droits -- III. La boucle administrative -- IV. Indication de la maniere de corriger une illegalite -- V. Le pouvoir d'injonction et l'astreinte -- VI. Le pouvoir de substitution -- VII. Maintien des effets des decisions a portee individuelle -- VIII. L'indemnite reparatrice -- VIII.1. Les titulaires de l'action -- VIII.2. Le principe electa una via -- VIII.3. Introduction de la demande -- VIII.4. Traitement de la demande -- VIII.5. Quelques mots sur les conditions de fond -- VIII.6. Determination du montant de l'indemnite reparatrice -- IX. Les nouveutes en matiere de refere administratif -- IX.1. La notion d'urgence -- IX.2. Introduction de la demande de suspension de l'execution de la decision querellee -- IX.3. Balance des interets -- IX.4. L'extreme urgence -- 11. L'application de la reforme du Conseil d'Etat au contentieux de l'environnement et de l'urbanisme -- I. Les modifications relatives a l'introduction du recours -- I.1. Le mandat ad litem de l'avocat representant une personne morale -- I.2. Les droits a acquitter en vertu de l'article 70 du

reglement general de procedure -- I.3. L'interet au moyen -- II. Les
modifications relatives au refere administratif.
II.1. La question de la requete unique.
